

Département du Bas-Rhin

**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM**Arrondissement de  
Sélestat-Erstein**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 03 décembre 2024**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Damien PFLEGER

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 28 novembre 2024

Conseillers présents : 14

**Membres présents** : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 4

**Membres absents excusés** : Mmes Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Alice REIBEL.

Procurations : 2

**Membres absents ayant donné procuration :**

Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER,

Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER.

**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20241007****Objet : Acquisition d'un tracteur en occasion et reprise de l'ancien tracteur**

Monsieur le Maire explique que l'actuel tracteur utilisé par le service technique nécessite régulièrement des travaux de réparation dont les montants sont de plus en plus onéreux.

Il devient nécessaire d'envisager le remplacement de celui-ci. Aussi, il est proposé l'acquisition d'un tracteur d'occasion compatible avec le matériel actuel.

Un devis a été demandé à la société Maison Crovisier de Benfeld qui a fait une proposition pour un tracteur MC CORMICK pour un montant de 39 799 € HT soit 47 758,80 € TTC. Cette même société a également fait une offre de reprise pour le tracteur de marque ZETOR immatriculé AL 710 KY pour un montant de 7 800 € HT soit 9 360,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve l'acquisition du tracteur MC CORMICK pour un montant de 39 799 € HT soit 47 758,80 € TTC,
- Accepte l'offre de reprise pour le tracteur de marque ZETOR immatriculé AL 710 KY pour un montant de 7 800 € HT soit 9 360,00 € TTC,
- Dit que les crédits nécessaires à cette dépense d'investissement sont prévus au budget communal à l'article 215731,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.

Pour extrait conforme,  
Krautergersheim, le 05 décembre 2024

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Damien PFLEGER

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>